

IMPÔT SUR LES SOCIÉTÉS

Exercice ouvert le		01012025		et clos le		31122025		Régime simplifié d'imposition									
Déclaration souscrite pour le résultat d'ensemble du groupe								Régime réel normal		X							
Si PME innovantes, cocher la case ci-contre																	
Si option pour le régime optionnel de taxation au tonnage, art. 209-0 B (entreprises de transport maritime), cocher la case																	
A IDENTIFICATION DE L'ENTREPRISE																	
Désignation de la société:								Adresse du siège social:									
APUR								15 Rue Jean-Baptiste Berlier									
SIRET		7	8	4	2	3	7	5	3	9	0	0	0	1	9	75013 PARIS	
Adresse du principal établissement:								Ancienne adresse en cas de changement:									
REGIME FISCAL DES GROUPES																	
Les entreprises placées sous le régime des groupes de sociétés doivent déposer cette déclaration en deux exemplaires (art 223 A à U du CGI)																	
Date d'entrée dans le groupe de la société déclarante																	
Pour les sociétés filiales, désignation, adresse du lieu d'imposition et n° identification de la société mère:																	
								SIRET									
B ACTIVITE																	
Activités exercées								Si vous avez changé d'activité, cochez la case									
C RECAPITULATION DES ELEMENTS D'IMPOSITION (cf. notice de la déclaration n°2065)																	
1. Résultat fiscal		Bénéfice imposable au taux normal						0		Déficit							
Bénéfice imposable à 15%		0		Résultat net de cession, de concession ou de sous-concession des brevets et droits de propriété industrielle assimilés imposable au taux de 10 %													
2. Plus-values																	
PV à long terme imposables à 15%				PV à long terme imposables à 19%													
Autres PV imposables à 19%				PV à long terme imposables à 0%				PV exonérées (art. 238 quinquies)									
3. Abattements sur le bénéfice et exonérations																	
Entreprises nouvelles, art 44 sexies				Jeunes entreprises innovantes, art. 44 sexies-0 A				Zone de restructuration de la défense art. 44 terdecies									
France Ruralités Revitalisation FRR art. 44 quinquies A				Zone franche d'activité nouvelle génération art. 44 quaterdecies				Zone de revitalisation rurale, art. 44 quinquies									
Bassins urbains à dynamiser (BUD), art. 44 sexdecies				Zones franches urbaines - Territoire entrepreneur, art 44 octies A				Bassins d'emploi à redynamiser, art. 44 duodecies									
Société d'investissement immobilier cotée				Zone de développement prioritaire, art. 44 septdecies				Autres dispositifs									
Bénéfice ou déficit exonéré (indiquer + ou - selon le cas)				Plus-values exonérées relevant du taux de 15 %													
4. Option pour le crédit d'impôt outre-mer :																	
dans le secteur productif, art. 244 quater W																	
5. Contribution exceptionnelle sur l'IS (CES)																	
Base d'imposition				Chiffre d'affaires													
				Taux d'imposition													
6. Contribution pour les grandes entreprises de transport maritime (CTM)																	
Base d'imposition				Taux d'imposition													
D IMPUTATIONS (cf. notice de la déclaration n°2065)																	
1. Au titre des revenus mobiliers de source française ou étrangère, ayant donné lieu à la délivrance d'un certificat de crédit d'impôt																	
2. Au titre des revenus auxquels est attaché, en vertu d'une convention fiscale conclue avec un Etat étranger, un territoire ou une collectivité territoriale d'Outre-Mer, un crédit d'impôt représentatif de l'impôt de cet Etat, territoire ou collectivité.																	
E CONTRIBUTION ANNUELLE SUR LES REVENUS LOCATIFS (cf. notice de la déclaration n° 2065)																	
Recettes nettes soumises à la contribution 2,5%																	
F COMPTABILITÉ INFORMATISÉE																	
L'entreprise dispose-t-elle d'une comptabilité informatisée ?		OUI	X	NON	Si oui, indication du logiciel utilisé		C E G I D										
Vous devez obligatoirement souscrire le formulaire n° 2065-SD par voie dématérialisée. Le non respect de cette obligation est sanctionné par l'application de la majoration de 0,2 % prévue par l'article 1738 du CGI. Vous trouverez toutes les informations utiles pour télédéclarer sur le site www.impots.gouv.fr. Les notices des liasses fiscales sont désormais uniquement accessibles sur le site www.impots.gouv.fr.																	
Nom et adresse du professionnel de l'expertise comptable:								Nom et adresse du conseil:									
A C O N T I A S 2 9 R U E D E B I L L A N C O U R T 9 2 1 0 0 B O U L O G N E B I L L A N C O U R T Tél: 0 1 4 6 2 0 2 0 8 0								Tél:									
Identité du déclarant:																	
Date:				Lieu		PARIS											
Qualité et nom du signataire:																	
Signature																	
Examen de conformité fiscale (ECF)																	

Désignation de l'entreprise : APUR

Durée de l'exercice exprimée en nombre de mois* 12

Adresse de l'entreprise 15 Rue Jean-Baptiste Berlier75013 PARIS

Durée de l'exercice précédent* 12

Número SIRET* 78423753900019

Néant ☐ *

				Exercice N clos le, 31122025		N-1 31122024				
		Brut 1		Amortissements, provisions 2		Net 3		Net 4		
Capital souscrit non appelé TOTAL (I)		AA								
IMMOBILISATIONS INCORPORELLES	Frais d'établissement *	AB		AC						
	Frais de développement *	CX		CQ						
	Concessions, brevets et droits similaires	AF	198 660	AG	196 056	2 604	14 702			
	Fonds commercial	AH		AI						
	Autres immobilisations incorporelles (1)	AJ		AK						
	Immobilisations incorporelles en cours, avances et acomptes	AL		AM						
	Terrains	AN		AO						
	Constructions	AP		AQ						
	Installations techniques, matériel et outillage industriels	AR		AS						
	Autres immobilisations corporelles	AT	1 079 954	AU	787 059	292 895	345 211			
IMMOBILISATIONS CORPORELLES (2)	Immobilisations corporelles en cours, avances et acomptes	AV		AW						
	Participations	CS		CT						
	Titres immobilisés de l'activité de portefeuille	CU		CV						
	Créances rattachées à des participations	BB		BC						
	Autres titres immobilisés	BD		BE						
	Prêts	BF		BG						
	Autres immobilisations financières*	BH	110 466	BI		110 466	110 466			
	TOTAL (II)	BJ	1 389 080	BK	983 115	405 965	470 379			
	STOCKS *	Matières premières, approvisionnements	BL		BM					
		En cours de production de biens	BN		BO					
En cours de production de services		BP		BQ						
Produits intermédiaires et finis		BR	110 282	BS	96 188	14 094	13 640			
Marchandises		BT		BU						
Avances et acomptes versés sur commandes		BV		BW						
Clients et comptes rattachés (3)*		BX	183 623	BY		183 623	426 610			
Autres créances (3)		BZ	299 321	CA		299 321	255 821			
Capital souscrit et appelé, non versé		CB		CC						
DIVERS		Valeurs mobilières de placement (dont actions propres :)	CD		CE					
	Disponibilités	CF	4 424 116	CG		4 424 116	3 878 562			
	Charges constatées d'avance (3)*	CH	350 123	CI		350 123	333 305			
	TOTAL (III)	CJ	5 367 464	CK	96 188	5 271 276	4 907 938			
	COMPTES DE RÉGULARISATION	Frais d'émission d'emprunt (IV)	CW							
		Primes de remboursement des emprunts (V)	CM							
		Écarts de conversion actif et différences d'évaluation (VI)	CN							
		TOTAL GÉNÉRAL (I à VI)	CO	6 756 544	1A	1 079 303	5 677 242	5 378 317		
	Renvois : (1) Dont droit au bail			(2) Part à moins d'un an des immobilisations financières nettes :	CP	110 466	(3) Part à plus d'un an :	CR		
	Clause de réserve de propriété :*		Immobilisations :		Stocks :		Créances :			

* Des explications concernant cette rubrique sont données dans la notice n° 2032.

Attestation de présentation des comptesEn Euros.

Désignation de l'entreprise : **APUR**Néant ☐ *

				Exercice N		Exercice N-1	
CAPITAUX PROPRES	Capital social ou individuel (1)* (Dont versé :)			DA			
	Primes d'émission, de fusion, d'apport, ...			DB			
	Ecart de réévaluation (2)* (dont écart d'équivalence		EK	)	DC		
	Réserve légale (3)			DD			
	Réserves statutaires ou contractuelles			DE			
	Réserves réglementées (3)* (		Dont réserve spéciale des provisions pour fluctuation des cours	B1	)	DF	
	Autres réserves (		Dont réserve relative à l'achat d'oeuvres originales d'artistes vivants*	EJ	)	DG	
	Report à nouveau			DH	3 156 760	2 535 906	
	RÉSULTAT DE L'EXERCICE (bénéfice ou perte)			DI	364 155	620 448	
	Subventions d'investissement			DJ	134 923	164 959	
	Provisions réglementées *			DK	2 194	3 251	
	TOTAL (I)			DL	3 658 033	3 324 565	
Autres fonds propres	Produit des émissions de titres participatifs			DM			
	Avances conditionnées			DN			
	TOTAL (II)			DO			
Provisions pour risques et charges	Provisions pour risques			DP	382 402	528 973	
	Provisions pour charges			DQ			
	TOTAL (III)			DR	382 402	528 973	
DETTES (4)	Emprunts obligataires convertibles			DS			
	Autres emprunts obligataires			DT			
	Emprunts et dettes auprès des établissements de crédit (5)			DU	1 498	1 230	
	Emprunts et dettes financières divers		(dont emprunts participatifs	EI	)	DV	
	Instruments financiers à terme			D1			
	Avances et acomptes reçus sur commandes en cours			DW	993	993	
	Dettes fournisseurs et comptes rattachés			DX	375 865	463 523	
	Dettes fiscales et sociales			DY	1 178 412	989 892	
	Dettes sur immobilisations et comptes rattachés			DZ			
	Autres dettes			EA	25 181	760	
Compte régul.	Produits constatés d'avance (4)			EB	54 858	68 381	
TOTAL (IV)			EC	1 636 807	1 524 779		
Écarts de conversion passif * et différence d'évaluation (V)			ED				
TOTAL GÉNÉRAL (I à V)			EE	5 677 242	5 378 317		
RENOIS	(1)	Ecart de réévaluation incorporé au capital		1B			
	(2)	Dont	Réserve spéciale de réévaluation (1959)	1C			
			Ecart de réévaluation libre	1D			
			Réserve de réévaluation (1976)	1E			
	(3)	Dont réserve spéciale des plus-values à long terme *		EF			
	(4)	Dettes et produits constatés d'avance à moins d'un an		EG	1 636 807	1 524 779	
(5)	Dont concours bancaires courants, et soldes créditeurs de banques et CCP		EH	1 498	1 230		

* Des explications concernant cette rubrique sont données dans la notice n° 2032.

Page 5

Désignation de l'entreprise : APUR										Néant ☐ *	
			Exercice N						Exercice (N-1)		
			France		Exportations et livraisons intracommunautaires		Total				
PRODUITS D'EXPLOITATION	Ventes de marchandises*	FA		FB		FC					
	Production vendue	Biens*	FD	7 972	FE		FF	7 972	51 336		
			Services*	FG	800 717	FH		FI	800 717	744 620	
	Chiffres d'affaires nets*	FJ	808 689	FK		FL	808 689	795 955			
	Production stockée*				FM	(1 829)	8 190				
	Production immobilisée*				FN						
	Subventions d'exploitation				FO	7 173 151	7 440 199				
	Reprises sur amortissements et provisions* (9)				FP	262 328	115 887				
	Produits des cessions d'immobilisations incorporelles et corporelles				F1						
	Autres produits (1) (11)				FQ	1 162 413	1 050 018				
	TOTAL DES PRODUITS D'EXPLOITATION (2) (I)					FR	9 404 752	9 410 250			
CHARGES D'EXPLOITATION	Achats de marchandises (y compris droits de douane)*					FS					
	Variation de stock (marchandises)*					FT					
	Achats de matières premières et autres approvisionnements (y compris droits de douane)*					FU					
	Variation de stock (matières premières et approvisionnements)*					FV					
	Autres achats et charges externes (3) (6 bis) *					FW	1 897 277	2 034 336			
	Impôts, taxes et versements assimilés*					FX	656 759	510 359			
	Salaires et traitements*					FY	4 329 817	4 027 864			
	Cotisations sociales (10)					FZ	1 850 182	1 675 113			
	DOTATIONS D'EXPLOITATION	Sur immo.	- dotations aux amortissements* (14)			GA	76 853	117 922			
			- dotations aux dépréciations			GB					
		Sur actif circulant : dotations aux dépréciations*					GC	830	25		
		Pour risques et charges : dotations aux provisions					GD	108 702	408 973		
	Valeurs comptables des immobilisations incorporelles et corporelles cédées					G1					
	Autres charges (12)					GE	183 832	153 580			
	TOTAL DES CHARGES D'EXPLOITATION (4) (II)					GF	9 104 254	8 928 172			
1 - RÉSULTAT D'EXPLOITATION (I - II)					GG	300 498	482 078				
opérations et commun	Bénéfice attribué ou perte transférée* (III)					GH					
	Perte supportée ou bénéfice transféré* (IV)					GI					
PRODUITS FINANCIERS	Produits financiers de participations (5)					GJ					
	Produits des autres valeurs mobilières et créances de l'actif immobilisé (5)					GK					
	Autres intérêts et produits assimilés (5)					GL	62 592	82 645			
	Reprises sur dépréciations					GM					
	Différences positives de change					GN	23				
	Produits nets sur cessions de valeurs mobilières de placement et d'instruments de trésorerie					GO					
	Produits des cessions d'immobilisations financières					G2					
TOTAL DES PRODUITS FINANCIERS (V)					GP	62 615	82 645				
CHARGES FINANCIÈRES	Dotations financières aux amortissements et provisions*					GQ					
	Intérêts et charges assimilées (6)					GR		64			
	Différences négatives de change					GS	15				
	Valeurs comptables des immobilisations financières cédées					G3					
	Charges nettes sur cessions de valeurs mobilières de placement					GT					
	TOTAL DES CHARGES FINANCIÈRES (VI)					GU	15	64			
2 - RÉSULTAT FINANCIER (V - VI)					GV	62 600	82 581				
3 - RÉSULTAT COURANT AVANT IMPÔTS (I - II + III - IV + V - VI)					GW	363 098	564 659				

* Des explications concernant cette rubrique sont données dans la notice n° 2032.

Attestation de présentation des comptesEn Euros.

EXEMPLAIRE A CONSERVER PAR LE DECLARANT

Désignation de l'entreprise : APUR										Néant ☐ *			
										Exercice N		Exercice N-1	
		Produits exceptionnels (7) (VII)								HD	3 411	106 607	
		Charges exceptionnelles (6 bis - 6 ter- 7) (VIII)								HH	2 354	56 998	
		4 - RÉSULTAT EXCEPTIONNEL (VII - VIII)								HI	1 057	49 609	
		Participation des salariés aux résultats de l'entreprise (IX)								HJ			
		Impôts sur les bénéfices *								HK		(6 180)	
		TOTAL DES PRODUITS (I + III + V + VII)								HL	9 470 778	9 599 502	
		TOTAL DES CHARGES (II + IV + VI + VIII + IX + X)								HM	9 106 622	8 979 054	
		5 - BÉNÉFICE OU PERTE (Total des produits - total des charges)								HN	364 155	620 448	
RENOVOIS	(1)	Dont produits nets partiels sur opérations à long terme								HO			
	(2)	Dont	produits de locations immobilières								HY		
			produits d'exploitation afférents à des exercices antérieurs (à détailler au (8) ci-dessous)								IG		
	(3)	Dont	- Crédit bail mobilier *								HP		9 869
			- Crédit bail immobilier								HQ		
	(4)	Dont charges d'exploitation afférentes à des exercices antérieurs (à détailler au (8) ci-dessous)								1H			
	(5)	Dont produits concernant les entreprises liées								1J			
	(6)	Dont intérêts concernant les entreprises liées								1K			
	(6bis)	Dont dons faits aux organismes d'intérêt général (art. 238 bis du C.G.I.)								HX			
	(6ter)	Dont amortissement des souscriptions dans des PME innovantes (art. 217 octies)								RC			
		Dont amortissement exceptionnel de 25% des constructions nouvelles (art. 39 quinquies D)								RD			
	(10)	Dont cotisations personnelles de l'exploitant (13) (dont montant des cotisations sociales obligatoires hors CSG/CRDS)								A5			
	(11)	Dont redevances pour concessions de brevets, de licences (produits)								A3			
	(12)	Dont redevances pour concessions de brevets, de licences (charges)								A4	167 593	153 563	
	(13)	Dont primes et cotisations sociales professionnelles								A8			
		Dont cotisations facultatives aux nouveaux plans d'épargne retraite								A11			
		dont cotisations Madelin								A10			
	(14)	Dont montant de l'amortissement du fonds de commerce (en application de l'article 39, 1-2°, al.3)								HS			
(7)	Détail des produits et charges exceptionnels (Si le nombre de lignes est insuffisant, reproduire le cadre (7) et le joindre en annexe)								Exercice N				
									Charges exceptionnelles	Produits exceptionnels			
	Amortissements dérogatoires									2 354	3 411		
(8)	Détail des produits et charges sur exercices antérieurs :								Exercice N				
									Charges antérieures	Produits antérieurs			

* Des explications concernant cette rubrique sont données dans la notice n° 2032.

(Ne pas reporter le montant des centimes)*

EXEMPLAIRE A CONSERVER PAR LE DECLARANT

Cegid Quadra

Désignation de l'entreprise : APUR											Néant		*	
CADRE A		IMMOBILISATIONS					Valeur brute des immobilisations au début de l'exercice 1			Augmentations				
										Consécutives à une réévaluation pratiquée au cours de l'exercice ou résultant d'une mise en équivalence 2		Acquisitions, créations, apports et virements de poste à poste 3		
INCORP.	Frais d'établissement et de développement					TOTAL I		CZ		D8		D9		
	Autres postes d'immobilisations incorporelles					TOTAL II		KD	198 660	KE		KF		
CORPORELLES	Terrains							KG		KH		KI		
	Constructions	Sur sol propre	[Dont Composants	L9			KJ		KK		KL			
		Sur sol d'autrui	[Dont Composants	M1			KM		KN		KO			
		Installations générales, agencements et aménagements des constructions *		[Dont Composants	M2			KP		KQ		KR		
		Installations techniques, matériel et outillage industriels		[Dont Composants	M3			KS		KT		KU		
	Autres immobilisations corporelles	Installations générales, agencements aménagements divers *					KV	473 591	KW		KX			
		Matériel de transport *					KY	12 842	KZ		LA			
		Matériel de bureau et mobilier informatique					LB	609 776	LC		LD	13 856		
		Emballages récupérables et divers *					LE		LF		LG			
	Immobilisations corporelles en cours							LH		LI		LJ		
	Avances et acomptes							LK		LL		LM		
	TOTAL III							LN	1 096 208	LO		LP	13 856	
	FINANCIÈRES	Participations évaluées par mise en équivalence					8G			8M		8T		
Autres participations					8U			8V		8W				
Autres titres immobilisés					1P			1R		1S				
Prêts et autres immobilisations financières					1T		110 466	1U		1V				
TOTAL IV					LQ		110 466	LR		LS				
TOTAL GÉNÉRAL (I + II + III + IV)					0G		1 405 334	0H		0J	13 856			
CADRE B		IMMOBILISATIONS			Diminutions			Valeur brute des immobilisations à la fin de l'exercice 3			Réévaluation légale * ou évaluation par mise en équivalence			
					par virement de poste à poste 1		par cessions à des tiers ou mises hors service ou résultant d'une mise en équivalence 2					Valeur d'origine des immobilisations en fin d'exercice 4		
INCORP.	Frais d'établissement et de développement			TOTAL I		IN		C0		D0		D7		
	Autres postes d'immobilisations incorporelles			TOTAL II		IO		LV		LW	198 660	1X	198 660	
CORPORELLES	Terrains			IP		LX		LY		LZ				
	Constructions	Sur sol propre	IQ		MA		MB		MC					
		Sur sol d'autrui	IR		MD		ME		MF					
		Inst. gales, agencts et am. des constructions	IS		MG		MH		MI					
	Installations techniques, matériel et outillage industriels			IT		MJ		MK		ML				
	Autres immobilisations corporelles	Inst. gales, agencts, aménagements divers		IU		MM		MN	473 591	MO	473 591			
		Matériel de transport		IV		MP		MQ	12 842	MR	12 842			
		Matériel de bureau et informatique, mobilier		IW		MS	30 110	MT	593 522	MU	593 522			
		Emballages récupérables et divers *		IX		MV		MW		MX				
	Immobilisations corporelles en cours			MY		MZ		NA		NB				
	Avances et acomptes			NC		ND		NE		NF				
	TOTAL III			IY		NG	30 110	NH	1 079 954	NI	1 079 954			
FINANCIÈRES	Participations évaluées par mise en équivalence			IZ		0U		M7		0W				
	Autres participations			10		0X		0Y		0Z				
	Autres titres immobilisés			11		2B		2C		2D				
	Prêts et autres immobilisations financières			12		2E		2F	110 466	2G	110 466			
	TOTAL IV			13		NJ		NK	110 466	2H	110 466			
TOTAL GÉNÉRAL (I + II + III + IV)			14		0K	30 110	0L	1 389 080	0M	1 389 080				

* Des explications concernant cette rubrique sont données dans la notice n° 2032.

Attestation de présentation des comptesEn Euros.

Exercice N, clos le :

3 1 1 2 2 0 2 5 |

Les entreprises ayant pratiqué la **réévaluation légale** de leurs **immobilisations amortissables** (art. 238 bis J du CGI) doivent joindre ce tableau à leur déclaration jusqu'à (et y compris) l'exercice au cours duquel la provision spéciale (col.6) devient nulle.

Désignation de l'entreprise : APURNéant ☒ *

CADRE A	Détermination du montant des écarts (col. 1 - col. 2) (1)		Utilisation de la marge supplémentaire d'amortissement			Montant de la provision spéciale à la fin de l'exercice [(col. 1 - col.2) - col. 5 (5)]
	Augmentation du montant brut des immobilisations	Augmentation du montant des amortissements	Au cours de l'exercice		Montant cumulé à la fin de l'exercice (4)	
			Montant des suppléments d'amortissement (2)	Fraction résiduelle correspondant aux éléments cédés (3)		
	1	2	3	4	5	6
1 Concessions, brevets et droits similaires						
2 Fonds commercial						
3 Terrains						
4 Constructions						
5 Installations techniques mat. et out. industriels						
6 Autres immobilisations corporelles						
7 Immobilisations en cours						
8 Participations						
9 Autres titres immobilisés						
10 TOTAUX						

- (1) Les augmentations du montant brut et des amortissements à inscrire respectivement aux colonnes 1 et 2 sont celles qui ont été apportées au montant des immobilisations amortissables réévaluées dans les conditions définies à l'article 238 bis J du code général des impôts et figurant à l'actif de l'entreprise au début de l'exercice. Le montant des écarts est obtenu en soustrayant des montants portés colonne 1, ceux portés colonne 2.
- (2) Porter dans cette colonne le supplément de dotation de l'exercice aux comptes d'amortissement (compte de résultat) consécutif à la réévaluation.
- (3) Cette colonne ne concerne que les immobilisations réévaluées, cédées au cours de l'exercice. Il convient d'y reporter, l'année de la cession de l'élément, le solde non utilisé de la marge supplémentaire d'amortissement.
- (4) Ce montant comprend :
a) le montant total des sommes portées aux colonnes 3 et 4 ;
b) le montant cumulé à la fin de l'exercice précédent, dans la mesure où ce montant correspond à des éléments figurant à l'actif de l'entreprise au début de l'exercice.
- (5) Le montant total de la provision spéciale en fin d'exercice est à reporter au passif du bilan (tableau n°2051) à la ligne «Provisions réglementées».

CADRE B

DÉFICITS REPORTABLES AU 31 DÉCEMBRE 1976 IMPUTÉS SUR LA PROVISION SPÉCIALE AU POINT DE VUE FISCAL

1 - FRACTION INCLUDE DANS LA PROVISION SPÉCIALE AU DÉBUT DE L'EXERCICE

2 - FRACTION RATTACHÉE AU RÉSULTAT DE L'EXERCICE

3 - FRACTION INCLUDE DANS LA PROVISION SPÉCIALE EN FIN D'EXERCICE

-	
=	

Le cadre B est servi par les seules entreprises qui ont imputé leurs déficits fiscalement reportables au 31 décembre sur la provision spéciale.

Il est rappelé que cette imputation est purement fiscale et ne modifie pas les montants de la provision spéciale figurant au bilan : de même, les entreprises en cause continuent à réintégrer chaque année dans leur résultat comptable le supplément d'amortissement consécutif à la réévaluation.

Ligne 2, inscrire la partie de ce déficit incluse chaque année dans les montants portés aux colonnes 3 et 4 du cadre A. Cette partie est obtenue en multipliant les montants portés aux colonnes 3 et 4 par une fraction dont les éléments sont fixés au moment de l'imputation, le numérateur étant le montant du déficit imputé et le dénominateur celui de la provision.

* Des explications concernant cette rubrique sont données dans la notice n° 2032.

EXEMPLAIRE A CONSERVER PAR LE DECLARANT

Désignation de l'entreprise :

APUR

Néant☐*

CADRE A

SITUATIONS ET MOUVEMENTS DE L'EXERCICE DES AMORTISSEMENTS TECHNIQUES (OU VENANT EN DIMINUTION DE L'ACTIF)*

IMMOBILISATIONS AMORTISSABLES		Montant des amortissements au début de l'exercice		Augmentations : dotations de l'exercice		Diminutions : amortissements afférents aux éléments sortis de l'actif et reprises		Montant des amortissements à la fin de l'exercice	
Frais d'établissement et de développement		CY		EL		EM		EN	
Fonds commercial		RE		RF		RI		RJ	
Autres immobilisations incorporelles		PE	183 958	PF	12 098	PG		PH	196 056
TOTAL I		RK	183 958	RM	12 098	RN		RO	196 056
Terrains		PI		PJ		PK		PL	
Constructions	Sur sol propre	PM		PN		PO		PQ	
	Sur sol d'autrui	PR		PS		PT		PU	
	Inst. générales, agencements et aménagements des constructions	PV		PW		PX		PY	
	Installations techniques, matériel et outillage industriels	PZ		QA		QB		QC	
Autres immobilisations corporelles	Inst. générales, agencements, aménagements divers	QD	181 001	QE	47 359	QF		QG	228 360
corporelles	Matériel de transport	QH	12 842	QI		QJ		QK	12 842
	Matériel de bureau et informatique, mobilier	QL	557 154	QM	16 990	QN	28 287	QO	545 857
	Emballages récupérables et divers	QP		QR		QS		QT	
TOTAL II		QU	750 997	QV	64 349	QW	28 287	QX	787 059
TOTAL GÉNÉRAL (I+II)		QN	934 955	QP	76 447	QQ	28 287	QR	983 115

CADRE B

VENTILATION DES MOUVEMENTS AFFECTANT LA PROVISION POUR AMORTISSEMENTS DÉROGATOIRES

Immobilisations amortissables	DOTATIONS						REPRISES						Mouvement net des amortissements à la fin de l'exercice		
	Colonne 1 Différentiel de durée et autres		Colonne 2 Mode dégressif		Colonne 3 Amortissement fiscal exceptionnel		Colonne 4 Différentiel de durée et autres		Colonne 5 Mode dégressif		Colonne 6 Amortissement fiscal exceptionnel				
Frais d'établissements	M9		N1		N2		N3		N4		N5		N6		
Fonds commercial	RP		RQ		RR		RS		RT		RU		RV		
Autres immob. incorporelles	N7		N8		P6		P7		P8		P9		Q1		
TOTAL I	RW		RX		RY		RZ		SB		SC		SD		
Terrains	Q2		Q3		Q4		Q5		Q6		Q7		Q8		
Constructions	Sur sol propre	Q9		R1		R2		R3		R4		R5		R6	
	Sur sol d'autrui	R7		R8		R9		S1		S2		S3		S4	
	Inst.gales,agenc et am.des const.	S5		S6		S7		S8		S9		T1		T2	
Inst. techniques mat. et outillage	T3		T4		T5		T6		T7		T8		T9		
Autres immobilisations corporelles	Inst.gales,agenc am. divers	U1		U2		U3		U4		U5		U6		U7	
	Matériel de transport	U8		U9		V1		V2		V3		V4		V5	
	Mat. bureau et inform. mobilier	V6	2 354	V7		V8		V9	3 411	W1		W2		W3	(1 057)
	Emballages récup.et divers	W4		W5		W6		W7		W8		W9		X1	
TOTAL II	X2	2 354	X3		X4		X5	3 411	X6		X7		X8	(1 057)	
Frais d'acquisition de titres de participations	NL						NM						NO		
TOTAL III															
Total général (I+II+III)	NP	2 354	NQ		NR		NS	3 411	NT		NU		NV	(1 057)	
Total général non ventilé (NP + NQ + NR)	NW	2 354			Total général non ventilé (NS + NT + NU)		NY	3 411			Total général non ventilé (NW - NY)		NZ	(1 057)	

CADRE C

MOUVEMENTS DE L'EXERCICE AFFECTANT LES CHARGES RÉPARTIES SUR PLUSIEURS EXERCICES*		Montant net au début de l'exercice		Augmentations		Dotations de l'exercice aux amortissements		Montant net à la fin de l'exercice	
Frais d'émission d'emprunt à étaler						Z9		Z8	
Primes de remboursement des obligations						SP		SR	

EXEMPLAIRE À CONSERVER PAR LE DECLARANT

Cegid Quadra

* Des explications concernant cette rubrique sont données dans la notice n° 2032.

Attestation de présentation des comptesEn Euros.

Désignation de l'entreprise : APUR										Néant ☐ *	
Nature des provisions		Montant au début de l'exercice 1		AUGMENTATIONS : Dotations de l'exercice 2		DIMINUTIONS : Reprises de l'exercice 3		Montant à la fin de l'exercice 4			
Provisions réglementées	Provisions pour reconstitution des gisements miniers et pétroliers *	3T		TA		TB		TC			
	Provisions pour investissement (art. 237 bis A-II)*	3U		TD		TE		TF			
	Provisions pour hausse des prix (1)*	3V		TG		TH		TI			
	Amortissements dérogatoires	3X	3 251	TM	2 354	TN	3 411	TO	2 194		
	Dont majorations exceptionnelles de 30 %	D3		D4		D5		D6			
	Provisions pour prêts d'installation (art. 39 quinquies H du CGI)	IJ		IK		IL		IM			
	Autres provisions réglementées (1)	3Y		TP		TQ		TR			
	TOTAL I	3Z	3 251	TS	2 354	TT	3 411	TU	2 194		
Provisions pour risques et charges	Provisions pour litiges	4A	196 600	4B		4C		4D	196 600		
	Provisions pour garanties données aux clients	4E		4F		4G		4H			
	Provisions pour amendes et pénalités	4N		4P		4R		4S			
	Provisions pour pertes de change	4T		4U		4V		4W			
	Provisions pour pensions et obligations similaires	4X		4Y		4Z		5A			
	Provisions pour impôts (1)	5B		5C		5D		5E			
	Provisions pour renouvellement des immobilisations *	5F		5H		5J		5K			
	Provisions pour gros entretien et grandes révisions	EO		EP		EQ		ER			
	Provisions pour charges sociales et fiscales sur congés à payer *	5R		5S		5T		5U			
	Autres provisions pour risques et charges (1)	5V	332 373	5W	108 702	5X	255 273	5Y	185 802		
	TOTAL II	5Z	528 973	TV	108 702	TW	255 273	TX	382 402		
Provisions pour dépréciation	sur immobilisations - incorporelles - corporelles - titres mis en équivalence - titres de participation - autres immobilisations financières(1)*	6A		6B		6C		6D			
		6E		6F		6G		6H			
		O2		O3		O4		O5			
		9U		9V		9W		9X			
		O6		O7		O8		O9			
	Sur stocks et en cours	6N	98 470	6P	830	6R	3 113	6S	96 188		
	Sur comptes clients	6T	3 942	6U		6V	3 942	6W			
	Autres provisions pour dépréciation (1) *	6X		6Y		6Z		7A			
	TOTAL III	7B	102 413	TY	830	TZ	7 055	UA	96 188		
	TOTAL GÉNÉRAL (I + II + III)	7C	634 637	UB	111 886	UC	265 739	UD	480 784		
Dont dotations et reprises	- d'exploitation	UE	109 532	UF	262 328						
	- financières	UG		UH							
	- exceptionnelles	UJ	2 354	UK	3 411						
Titres mis en équivalence : montant de la dépréciation à la clôture de l'exercice calculé selon les règles prévues à l'article 39-1-5e du C.G.I.								10			
(1) à détailler sur feuillet séparé selon l'année de constitution de la provision ou selon l'objet de la provision.											
NOTA : Les charges à payer ne doivent pas être mentionnées sur ce tableau mais être ventilées sur l'état détaillé des charges à payer dont la production est prévue par l'article 38 II de l'annexe III au C.G.I.											

* Des explications concernant cette rubrique sont données dans la notice n°2032

31/12/2025

[illegible]

Désignation de l'entreprise : APUR										Néant ☐		*					
CADRE A			ÉTAT DES CRÉANCES				Montant brut 1			A 1 an au plus 2			A plus d'un an 3				
DE L'ACTIF IMMOBILISÉ	Créances rattachées à des participations				UL				UM				UN				
	Prêts (1) (2)				UP				UR				US				
	Autres immobilisations financières				UT	110 466			UV	110 466			UW				
DE L'ACTIF CIRCULANT	Clients douteux ou litigieux				VA												
	Autres créances clients				UX	183 623			183 623								
	Créance représentative de titres prêtés ou remis en garantie * Provision pour dépréciation antérieurement constituée * UO)				Z1												
	Personnel et comptes rattachés				UY												
	Sécurité sociale et autres organismes sociaux				UZ	12 809			12 809								
	Etat et autres collectivités publiques	Impôts sur les bénéfices			VM												
		Taxe sur la valeur ajoutée			VB												
		Autres impôts, taxes et versements assimilés			VN												
		Divers			VP	268 000			268 000								
	Groupe et associés (2)				VC												
	Débiteurs divers (dont créances relatives à des opérations de pension de titres)				VR	18 512			18 512								
	Charges constatées d'avance				VS	350 123			350 123								
	TOTAUX				VT	943 532			VU	943 532			VV				
RENOIS	(1)	- Prêts accordés en cours d'exercice			VD												
		- Remboursements obtenus en cours d'exercice			VE												
	(2)	Prêts et avances consentis aux associés (personnes physiques)				VF											
CADRE B			ÉTAT DES DETTES			Montant brut 1			A 1 an au plus 2			A plus d'1 an et 5 ans au plus 3			A plus de 5 ans 4		
Emprunts obligataires convertibles (1)				7Y													
Autres emprunts obligataires (1)				7Z													
Emprunts et dettes auprès des établissements de crédit (1)		à 1 an maximum à l'origine		VG	1 498			1 498									
		à plus de 1 an à l'origine		VH													
Emprunts et dettes financières divers (1) (2)				8A													
Fournisseurs et comptes rattachés				8B	375 865			375 865									
Personnel et comptes rattachés				8C	306 883			306 883									
Sécurité sociale et autres organismes sociaux				8D	623 423			623 423									
Etat et autres collectivités	Impôts sur les bénéfices			8E													
	Taxe sur la valeur ajoutée			VW	119 416			119 416									
publiques	Obligations cautionnées			VX													
	Autres impôts, taxes et assimilés			VQ	128 689			128 689									
Dettes sur immobilisations et comptes rattachés				8J													
Groupe et associés (2)				VI													
Autres dettes (dont dettes relatives à des opérations de pension de titres)				8K	25 181			25 181									
Dette représentative de titres empruntés ou remis en garantie *				Z2													
Produits constatés d'avance				8L	54 858			54 858									
TOTAUX				VY	1 635 814			vz	1 635 814								
RENOIS	(1)	Emprunts souscrits en cours d'exercice			VJ				(2)	Montant des divers emprunts et dettes contrac- tés auprès des associés personnes physiques				VL			
		Emprunts remboursés en cours d'exercice			VK				* Des explications concernant cette rubrique sont données dans la notice n° 2032								

* Des explications concernant cette rubrique sont données dans la notice n° 2032

Désignation de l'entreprise : APUR					Néant ☐ *		Exercice N, clos le : 3 1 1 2 2 0 2 5										
I. RÉINTEGRATIONS					BÉNÉFICE COMPTABLE DE L'EXERCICE					WA	364 155						
Charges non admises en déduction du résultat fiscal	Rémunération du travail de l'exploitant (entreprises IR) ou des associés de sociétés								WB								
	Avantages personnels non déductibles * (sauf amortissements à porter ligne ci-dessous)		WD			Amortissements excédentaires (art. 39-4 du CGI) et autres amortissements non déductibles		WE			XE						
	Autres charges et dépenses somptuaires (art. 39-4 du C.G.I.)		WF			Taxe sur les véhicules des sociétés (entreprise à l'IS)		WG									
	Fraction des loyers à réintégrer dans le cadre d'un crédit bail immobilier et de levée d'option		RA	(Part des loyers dispensée de réintégration (art. 239 sexies D)		RB	)										
	Provisions et charges à payer non déductibles (cf. tableau 2058-B, cadre III)		WI			Charges à payer liées à des états et territoires non coopératifs non déductibles (cf. 2067-BIS)		XX			XW	210					
	Amendes et pénalités		WJ	210		Charges financières (art. 39-1-3° et 212 bis)		XZ									
	Réintégrations prévues à l'article 155 du CGI*								XY								
Impôt sur les sociétés (cf. page 9 de la notice 2032)								I7									
Quote-part	Bénéfices réalisés par une société de personnes ou un G.I.E.		WL			Résultats bénéficiaires visés à l'article 209 B du CGI		L7			K7						
Régimes d'imposition particuliers et impositions différées	Moins-values nettes à long terme		- imposées au taux de 15 % ou de 19 % (12.8 % pour les entreprises à l'IR)						I8								
			- imposées au taux de 0 %						ZN								
	Fraction imposable des plus-values réalisées au cours d'exercices antérieurs *		- Plus-values nettes à court terme						WN								
- Plus-values soumises au régime des fusions						WO											
Ecart de valeurs liquidatives sur OPC * (entreprises à l'IS)								XR									
Réintégrations diverses à détailler sur feuillet séparé		DONT *	Intérêts excédentaires (art. 39-1-3e et 212 du C.G.I.)		SU			Zones d'entreprises * (activité exonérée)	SW			WQ	8 304 883				
								Quote-part de 12 % des plus-values à taux zéro	M8								
Réintégration des charges affectées aux activités éligibles au régime de taxation au tonnage								Y1									
Résultat fiscal afférent à l'activité relevant du régime optionnel de taxation au tonnage								Y3									
							TOTAL I	WR	8 669 248								
II. DÉDUCTIONS					PERTE COMPTABLE DE L'EXERCICE					WS							
Quote-part dans les pertes subies par une société de personnes ou un G.I.E *								WT									
Prov. et charges à payer non déduc., antér. taxées et réinté. ds les résultats comptables de l'exerc. (cf. tableau 2058-B, cadre III)								WU									
Régimes d'imposition particuliers et impositions différées	Plus-values nettes à long terme		- imposées au taux de 15 % (12.8 % pour les entreprises soumises à l'IR)						WV								
			- imposées aux taux de 0 % (8% pour les exercices ouverts avant le 01 01 2007)						WH								
			- imposées aux taux de 19 %						WP								
			- imputées sur les moins-values nettes à long terme antérieures						WW								
			- imputées sur les déficits antérieurs						XB								
	Autres plus-values imposées au taux de 19 %								I6								
			Fraction des plus-values nettes à court terme de l'exercice dont l'imposition est différée*						WZ								
Régime des sociétés mères et des filiales *		Produit net des actions et parts d'intérêts : (Quote-part de frais et charges restant imposable à déduire des produits nets de participations						2A			XA						
		Produits de participations inéligibles au régime des sociétés mères déductibles à hauteur de 99 % (art. 223 B du CGI)									ZX						
Mesures d'incitation	Déduction autorisée au titre des investissements réalisés dans les collectivités d'Outre-mer*.								ZY								
	Majoration d'amortissement *								XD								
	Abattement sur le bénéfice et exonérations *	France Ruralités Revitalisation(FRR)(44 quindecies A)	HT			Entreprises nouvelles 44 sexies	L2			Jeunes entreprises innovantes (art. 44 sexies A)	L5			XF			
		Zone franche urbaine - TE (art. 44 octies A)	OV			Sociétés d'investissements immobiliers cotées (art. 208C)	K3			Zone de restructuration de la défense (art.44 terdecies)	PA						
		Bassin urbain à dynamiser (art 44 sexdecies)	PP			Bassin d'emploi à redynamiser (art. 44 duodécies)	1F			Z. franche d'activité NG (art. 44 quaterdecies)	XC						
						Zone de développement prioritaire (art. 44 Septdecies)	PB			Z. de revitalisation rurale (art. 44 quindecies)	PC						
Ecart de valeurs liquidatives sur OPC * (entreprises à l'IS)								XS									
Dédutions diverses à détailler sur feuillet séparé (EXT 2)			Dont déduction exceptionnelle (art.39 decies)		X9			Créance dégagee par le report en arrière du déficit	ZI			XG	8 629 343				
Déduction des produits affectées aux activités éligibles au régime de la taxation au tonnage								Y2									
III. RÉSULTAT FISCAL							TOTAL II	XH	8 629 343								
Résultat fiscal avant imputation des déficits reportables					bénéfice (I moins II)		XI	39 905		XJ							
					déficit (II moins I)												
Déficit de l'exercice reporté en arrière (entreprises à l'IS)*							ZL										
Déficits antérieurs imputés sur les résultats de l'exercice (entreprises à l'IS)*										XL	39 905						
RÉSULTAT FISCAL BÉNÉFICE (ligne XN) ou DÉFICIT reportable en avant (ligne XO)							XN	0		XO							

Désignation de l'entreprise : APUR

31/12/2025

[illegible]

Désignation de l'entreprise : APUR				Néant ☐ *	
I. SUIVI DES DÉFICITS					
Déficits restant à reporter au titre de l'exercice précédent (1)				K4	2 331 859
Déficits transférés de plein droit (art. 209-II-2 du CGI)				K4bis	
Nombre d'opérations sur l'exercice				K4ter	
Déficits imputés (total des lignes XB et XL du tableau 2058-A)				K5	39 905
Déficits reportables (différence K4 + K4bis - K5)				K6	2 291 954
Déficits de l'exercice (Tableau 2058A, ligne XO)				YJ	
Total des déficits restant à reporter (somme K6 + YJ)				YK	2 291 954
II. INDEMNITÉS POUR CONGÉS A PAYER, CHARGES SOCIALES ET FISCALES CORRESPONDANTES					
Montant déductible correspondant aux droits acquis par les salariés pour les entreprises placées sous le régime de l'article 39-1. 1e bis Al. 1er du CGI, dotations de l'exercice				ZT	478 724
III. PROVISIONS ET CHARGES A PAYER, NON DÉDUCTIBLES POUR L'ASSIETTE DE L'IMPÔT					
(à détailler, sur feuillet séparé)		Dotations de l'exercice		Reprises sur l'exercice	
Indemnités pour congés à payer, charges sociales et fiscales correspondantes non déductibles pour les entreprises placées sous le régime de l'article 39-1. 1e bis Al. 2 du CGI *		ZV		ZW	
Provisions pour risques et charges *					
	8X		8Y		
	8Z		9A		
	9B		9C		
Provisions pour dépréciation *					
	9D		9E		
	9F		9G		
	9H		9J		
Charges à payer					
	9K		9L		
	9M		9N		
	9P		9R		
	9S		9T		
TOTAUX (YN = ZV à 9S) et (YO = ZW à 9T)		YN		YO	
à reporter au tableau 2058-A :			↓ ligne WI		↓ ligne WU

CONSÉQUENCES DE LA MÉTHODE PAR COMPOSANTS (art. 237 septies du CGI)

Montant de la réintégration ou de la déduction	Montant au début de l'exercice	Imputations	Montant net à la fin de l'exercice
	L1		

(1) Cette case correspond au montant porté sur la ligne YK du tableau 2058 B déposé au titre de l'exercice précédent.

* Des explications concernant cette rubrique sont données dans la notice n° 2032

11

TABLEAU D'AFFECTATION DU RÉSULTAT
ET RENSEIGNEMENTS DIVERS

EXEMPLAIRE A CONSERVER PAR LE DECLARANT

Désignation de l'entreprise : <u>APUR</u>															Néant ☐ *							
ORIGINES	Report à nouveau figurant au bilan de l'exercice antérieur à celui pour lequel la déclaration est établie	0C	2 535 906		AFFECTATIONS	Affectations aux réserves	{ - Réserves légales - Autres réserves	ZB														
	Résultat de l'exercice précédant celui pour lequel la déclaration est établie	0D	620 448			Dividendes		ZD														
	Prélèvements sur les réserves	0E	405			Autres répartitions	ZF															
						Report à nouveau	ZG	3 156 760														
	TOTAL I	0F	3 156 760			(NB : le total I doit nécessairement être égal au total II)				TOTAL II	ZH	3 156 760										
RENSEIGNEMENTS DIVERS																						
Exercice N :																						
Exercice N-1 :																						
ENGAGEMENTS	- Engagements de crédit-bail mobilier (précisez le prix de revient des biens pris en crédit-bail) J7										YQ											
	- Engagements de crédit-bail immobilier										YR											
	- Effets portés à l'escompte et non échus										YS											
DETAIL DES POSTES AUTRES ACHATS ET CHARGES EXTERNES	- Sous-traitance										YT	357 176 489 917										
	- Locations, charges locatives et de copropriété (dont montant des loyers des biens pris en location pour une durée > 6 mois) J8										XQ	891 246 874 951										
	- Personnel extérieur à l'entreprise										YU	25 544										
	- Rémunérations d'intermédiaires et honoraires (hors rétrocessions)										SS	169 300 204 480										
	- Retrocessions d'honoraires, commissions et courtages										YV											
	- Autres comptes (dont cotisations versées aux organisations syndicales et professionnelles) ES										ST	454 011 464 989										
	Total du poste correspondant à la ligne FW du tableau n° 2052										ZJ	1 897 277 2 034 336										
IMPOTS ET TAXES	- Taxe professionnelle *, CFE, CVAE										YW											
	- dont taxe intérieure de consommation sur les produits énergétiques ZS										9Z	656 759 510 359										
	Total du compte correspondant à la ligne FX du tableau n° 2052										YX	656 759 510 359										
TVA	- Montant de la T.V.A. collectée (dont taxe intérieure sur les produits pétroliers)										YY	163 235 168 910										
	- Montant de la T.V.A. déductible comptabilisée au cours de l'exercice au titre des biens et services ne constituant pas des immobilisations										YZ	16										
DIVERS	- Montant brut des salaires (cf. dernière déclaration annuelle souscrite au titre des salaires DADS de 2025)*										0B											
	- Montant de la plus-value constatée en franchise d'impôt lors de la première option pour le régime simplifié d'imposition *										0S											
	- Taux d'intérêt le plus élevé servi aux associés à raison des sommes mises à la disposition de la société *										ZK											
	- Filiales et participations : (Liste au 2059-G prévu par art.38 II de l'ann. III au C.G.I.)										ZR	Si oui cocher 1 Sinon 0		0								
	- Aides perçues ayant donné droit à la réduction d'impôt prévue au 4 de l'article 238 bis du CGI pour l'entreprise donatrice										RG											
	- Montant de l'investissement reçu qui a donné lieu à amortissement exceptionnel chez l'entreprise investisseur dans le cadre de l'article 217 octies du CGI										RH											
RÉGIME DE GROUPE*	Société : résultat comme si elle n'avait jamais été membre du groupe. JA										Plus-values à 15 % JK						Plus-values à 0 % JL					
											Plus-values à 19 % JM						Imputations JC					
	Groupe : résultat d'ensemble. JD										Plus-values à 15 % JN						Plus-values à 0 % JO					
											Plus-values à 19 % JP						Imputations JF					
	Si vous relevez du régime de groupe : indiquer 1 si société mère, 2 si société filiale JH										N° SIRET de la société mère du groupe JJ											
TRAVAILLEURS INDÉPENDANTS	Sommes à réintégrer pour la détermination du revenu brut social															JQ						
	Sommes à déduire pour la détermination du revenu brut social															JR						
	Revenu brut social (si le montant est négatif) JS																					
	Revenu brut social (si le montant est positif)															JT						

(1) Ce cadre est destiné à faire apparaître l'origine et le montant des sommes distribuées ou mises en réserve au cours de l'exercice dont les résultats font l'objet de la déclaration. Il ne concerne donc pas, en principe, les résultats de cet exercice mais ceux des exercices antérieurs, qu'ils aient ou non déjà fait l'objet d'une précédente affectation.

* Des explications concernant cette rubrique sont données dans la notice n° 2032 (et dans la notice 2058-NOT pour le régime de groupe).

Désignation de l'entreprise : APUR

Néant ☐ *

A - DÉTERMINATION DE LA VALEUR RÉSIDUELLE

Nature et date d'acquisition des éléments cédés*		Valeur d'origine *	Valeur nette réévaluée *	Amortissements pratiqués en franchise d'impôt	Autres amortissements *	Valeur résiduelle
①		②	③	④	⑤	⑥
I - Immobilisations *	1	Copieur reproC70	28 287	28 287		
	2	Défibrillateur	1 822	405		1 417
	3					
	4					
	5					
	6					
	7					
	8					
	9					
	10					
	11					
	12					

B - PLUS-VALUES, MOINS-VALUES

Qualification fiscale des plus et moins-values réalisées *

Prix de vente ⑦		Montant global de la plus-value ou de la moins-value ⑧	Court terme ⑨	Long terme ⑩			Plus-values taxables à 19 % (1) ⑪
				19 %	15 % ou 12.8 %	0 %	
I - Immobilisations *	1						
	2	(1 417)	(1 417)				
	3						
	4						
	5						
	6						
	7						
	8						
	9						
	10						
	11						
	12						
II - Autres éléments	13	Fraction résiduelle de la provision spéciale de réévaluation afférente aux éléments cédés	+				
	14	Amortissements irrégulièrement différés se rapportant aux éléments cédés	+				
	15	Amortissements afférents aux éléments cédés mais exclus des charges déductibles par une disposition légale	+				
	16	Amortissements non pratiqués en comptabilité et correspondant à la déduction fiscale pour investissement, définie par les lois de 1966, 1968 et 1975, effectivement utilisée	+				
	17	Provisions pour dépréciation des titres relevant du régime des plus ou moins-values à long terme devenues sans objet au cours de l'exercice					
	18	Dotations de l'exercice aux comptes de provisions pour dépréciation des titres relevant du régime des plus ou moins-values à long terme					
	19	Divers (détail à donner sur une note annexe)*					
	CADRE A : plus ou moins-value nette à court terme (total algébrique des lignes 1 à 19 de la colonne ⑨)			(1 417)			
	CADRE B : plus ou moins-value nette à long terme (total algébrique des lignes 1 à 19 de la colonne ⑩)			(A)	(B) (ventilation par taux)		(C)
CADRE C : autres plus-value taxable à 19 % ⑪)							

* Des explications concernant cette rubrique sont données dans la notice n° 2032

(1) Ces plus-values sont imposables au taux de 19 % en application des articles 238 bis JA, 208 C et 210 E du CGI.

EXEMPLAIRE A CONSERVER PAR LE DECLARANT

Néant ☒ :

A ÉLÉMENTS ASSUJETTIS AU RÉGIME FISCAL DES PLUS-VALUES A COURT TERME

Plus-values réalisées
au cours de
l'exercice

Plus-values réalisées
au cours des
exercices antérieurs

B PLUS-VALUES RÉINTÉGRÉES DANS LES RÉSULTATS DES SOCIÉTÉS BÉNÉFICIAIRES DES APPORTS

Cette rubrique ne comprend pas les plus-values afférentes aux biens non amortissables ou taxées lors des opérations de fusion ou d'apport.

☐ Plus-values de fusion, d'apport partiel ou de scission
(personnes morales soumises à l'impôt sur les sociétés seulement)

☐ Plus-values d'apport à une société d'une activité professionnelle exercée à titre individuel (toutes sociétés)

TOTAL

* Des explications concernant cette rubrique sont données dans la notice n° 2032

Désignation de l'entreprise : APURNéant ☒ *

- ① Entreprises soumises à l'impôt sur les sociétés
② Entreprises soumises à l'impôt sur le revenu

Rappel de la plus ou moins-value de l'exercice relevant du taux de 15% ① ou 12.8 % ②.

Gains nets retirés de la cession de titres de sociétés à prépondérance immobilières non cotées exclus du régime du long terme (art. 219 I a sexies-0 bis du CGI) ①*

Gains nets retirés de la cession de certains titres dont le prix de revient est supérieur à 22,8 M€ (art. 219 I a sexies-0 du CGI) ① *

I - SUIVI DES MOINS-VALUES DES ENTREPRISES SOUMISES À L'IMPÔT SUR LE REVENU

Origine		Moins-values à 12.8 %	Imputations sur les plus-values à long terme de l'exercice imposables à 12.8 %	Solde des moins-values à 12.8 %
①		②	③	④
Moins-values nettes	N			
Moins-values nettes à long terme subies au cours des dix exercices antérieurs (montants restant à déduire à la clôture du dernier exercice)	N-1			
	N-2			
	N-3			
	N-4			
	N-5			
	N-6			
	N-7			
	N-8			
	N-9			
	N-10			

II - SUIVI DES MOINS-VALUES À LONG TERME DES ENTREPRISES SOUMISES À L'IMPÔT SUR LES SOCIÉTÉS *

Origine		Moins-values			Imputations sur les plus-values à long terme	Imputations sur le résultat de l'exercice	Solde des moins-values à reporter col. 7 = 2+3+4-5-6
		À 19 % ou 15 %	À 19% ou 15 % imputables sur le résultat de l'exercice		À 15 % ou 19 %		
①		②	③		④	⑤	⑥
Moins-values nettes	N						
Moins-values nettes à long terme subies au cours des dix exercices antérieurs (montants restant à déduire à la clôture du dernier exercice)	N-1						
	N-2						
	N-3						
	N-4						
	N-5						
	N-6						
	N-7						
	N-8						
	N-9						
	N-10						

* Des explications concernant cette rubrique sont données dans la notice n° 2032

EXEMPLAIRE À CONSERVER PAR LE DECLARANT

(personnes morales soumises à l'impôt sur les sociétés seulement)*

Désignation de l'entreprise : APUR				Néant ☒ *		
I						
SITUATION DU COMPTE AFFECTÉ A L'ENREGISTREMENT DE LA RÉSERVE SPÉCIALE POUR L'EXERCICE N						
		Sous-comptes de la réserve spéciale des plus-values à long terme				
		taxées à 10 %	taxées à 15 %	taxées à 18 %	taxées à 19 %	taxées à 25 %
Montant de la réserve spéciale à la clôture de l'exercice précédent (N-1)		1				
Réserves figurant au bilan des sociétés absorbées au cours de l'exercice		2				
TOTAL (lignes 1 et 2)		3				
Prélèvements opérés	- donnant lieu à complément d'impôt sur les sociétés	4				
	- ne donnant pas lieu à complément d'impôt sur les sociétés	5				
TOTAL (lignes 4 et 5)		6				
Montant de la réserve spéciale à la clôture de l'exercice (ligne 3 - ligne 6)		7				
II						
RÉSERVE SPÉCIALE DES PROVISIONS POUR FLUCTUATION DES COURS * (5e, 6e, 7e alinéas de l'art. 39-1-5e du CGI)						
montant de la réserve à l'ouverture de l'exercice	réserve figurant au bilan des sociétés absorbées au cours de l'année	montants prélevés sur la réserve		montant de la réserve à la clôture de l'exercice		
①	②	donnant lieu à complément d'impôt ③	ne donnant pas lieu à complément d'impôt ④	⑤		

* Des explications concernant cette rubrique sont données dans la notice n° 2032.

EXEMPLAIRE A CONSERVER PAR LE DECLARANT

Désignation de l'entreprise : APUR					Néant ☐ *			
Exercice ouvert le : 01/01/2025		et clos le : 31/12/2025		Durée en nombre de mois		1	2	
DECLARATION DES EFFECTIFS								
Effectif moyen du personnel * :					YP	0		
dont apprentis					YF			
dont handicapés					YG			
Effectifs affectés à l'activité artisanale					RL			
CALCUL DE LA VALEUR AJOUTEE								
I- Chiffre d'affaires de référence CVAE								
Ventes de produits fabriqués, prestations de services et marchandises					OA	808 689		
Redevances pour concessions, brevets, licences et assimilées					OK			
Plus-values de cession d'immobilisations corporelles ou incorporelles si rattachées à une activité normale et courante					OL			
TOTAL 1					OX	808 689		
II- Autres produits à retenir pour le calcul de la valeur ajoutée								
Autres produits de gestion courante (hors quote-parts de résultat sur opérations faites en commun) y compris les plus-values de cession d'immobilisations corporelles ou incorporelles non rattachées à une activité normale et courante					OH	212		
Production immobilisée à hauteur des seules charges déductibles ayant concouru à sa formation					OE			
Subventions d'exploitation reçues et certains abandons de créances à caractère commercial					OF	2 642		
Variation positive des stocks					OD			
Rentrées sur créances amorties lorsqu'elles se rapportent au résultat d'exploitation					XT			
TOTAL 2					OM	2 854		
III- Charges à retenir pour le calcul de la valeur ajoutée (1)								
Achats					ON	34 198		
Variation négative des stocks					OQ	1 829		
Services extérieurs, à l'exception des loyers et des redevances					OR	68 179		
Loyers et redevances, à l'exception de ceux afférents à des immobilisations corporelles mises à disposition dans le cadre d'une convention de location-gérance ou de crédit-bail ou encore d'une convention de location de plus de 6 mois					OS			
Taxes déductibles de la valeur ajoutée					OZ			
Autres charges de gestion courante (hors quotes-parts de résultat sur opérations faites en commun)					OW	16 169		
Charges déductibles de la valeur ajoutée afférente à la production immobilisée déclarée					OU			
Fraction déductible de la valeur ajoutée des dotations aux amortissements afférentes à des immobilisations corporelles mises à disposition dans le cadre d'une convention de location-gérance ou de crédit-bail ou encore d'une convention de location de plus de 6 mois					O9			
Moins-values de cession d'éléments d'immobilisation corporelles et incorporelles rattachées ou non à une activité normale et courante					OY			
TOTAL 3					OJ	120 375		
IV- Valeur ajoutée produite								
Calcul de la valeur ajoutée (total 1 + total 2 - total 3)					OG	691 168		
V- Cotisation sur la valeur ajoutée des entreprises								
Valeur ajoutée assujettie à la CVAE (à reporter sur les formulaires n°s 1330-CVAE pour les multi-établissements et sur les formulaires n°s 1329-AC et 1329-DEF. Si la VA calculée est négative, il convient de reporter un montant égal à 0 au cadre C des formulaire n°s 1329-AC et 1329-DEF).					SA	691 168		
Cadre réservé au mono-établissement au sens de la CVAE								
Les entreprises effectuant uniquement des opérations à caractères agricoles n'entrant pas dans le champ de la CVAE ne doivent pas compléter ce cadre. Si vous êtes assujettis à la CVAE et un mono-établissement au sens de la CVAE, veuillez compléter le cadre ci-dessous et la case SA, vous serez alors dispensé du dépôt du formulaire n° 1330 CVAE								
Mono établissement au sens de la CVAE, cocher la case			EV	x				
Chiffre d'affaires de référence CVAE (report de la ligne OX, le cas échéant ajusté à 12 mois)			GX	808 689	Effectifs au sens de la CVAE *		EY	0
Chiffre d'affaires du groupe économique (art. 223 A du CGI)					HX			
Période de référence			GY	01/01/2025	GZ	31/12/2025		
Date de cessation					HR			
(1) Attention, il ne doit pas être tenu compte dans les lignes 121 à 148 des charges déductibles de la valeur ajoutée, afférente à la production immobilisée déclarée ligne 143, portées en ligne 128. * Des explications concernant ces cases sont données dans la notice n° 1330-CVAE-SD § Répartition des salariés et dans la notice n° 2033-NOT-SD § Cotisation foncière des entreprises : qualification des effectifs.								

(liste des personnes ou groupements de personnes de droit ou de fait
détenant directement au moins 10 % du capital de la société)

N° de dépôt



(1)

Néant ☒ *

EXERCICE CLOS LE

3 1 1 2 2 0 2 5

N° SIRET

7 8 4 2 3 7 5 3 9 0 0 0 1 9

DÉNOMINATION DE L'ENTREPRISE

APUR

ADRESSE (voie)

15 Rue Jean-Baptiste Berlier

CODE POSTAL

75013

VILLE

PARIS

Nombre total d'associés ou actionnaires personnes morales de l'entreprise

P1

Nombre total de parts ou d'actions correspondantes

P3

Nombre total d'associés ou actionnaires personnes physiques de l'entreprise

P2

Nombre total de parts ou d'actions correspondantes

P4

Total des lignes P1 + P2

P5

Total des lignes P3 + P4

P6

I - CAPITAL DÉTENU PAR LES PERSONNES MORALES :

Forme juridique

Dénomination

N° SIREN (si société établie en France)

% de détention

Nb de parts ou actions

Adresse :

N°

Voie

Code postal

Commune

Pays

Forme juridique

Dénomination

N° SIREN (si société établie en France)

% de détention

Nb de parts ou actions

Adresse :

N°

Voie

Code postal

Commune

Pays

Forme juridique

Dénomination

N° SIREN (si société établie en France)

% de détention

Nb de parts ou actions

Adresse :

N°

Voie

Code postal

Commune

Pays

Forme juridique

Dénomination

N° SIREN (si société établie en France)

% de détention

Nb de parts ou actions

Adresse :

N°

Voie

Code postal

Commune

Pays

II - CAPITAL DÉTENU PAR LES PERSONNES PHYSIQUES :

Titre (2)

Nom de famille

Prénom(s)

Nom d'usage

% de détention

Nb de parts ou actions

Naissance :

Date

N° Département

Commune

Pays

Adresse :

N°

Voie

Code postal

Commune

Pays

Titre (2)

Nom de famille

Prénom(s)

Nom d'usage

% de détention

Nb de parts ou actions

Naissance :

Date

N° Département

Commune

Pays

Adresse :

N°

Voie

Code postal

Commune

Pays

(1) Lorsque le nombre d'associés excède le nombre de lignes de l'imprimé, utiliser un ou plusieurs tableaux supplémentaires. Dans ce cas, il convient de numérotter chaque tableau en haut et à gauche de la case prévue à cet effet et de porter le nombre total de tableaux souscrits en bas à droite de cette même case.

(2) Indiquer : M pour Monsieur, MME pour Madame, MLE pour Mademoiselle.

* Des explications concernant cette rubrique figurent dans la notice n° 2032.

EXEMPLAIRE A CONSERVER PAR LE DECLARANT

N° de dépôt

(liste des personnes ou groupements de personnes de droit ou de fait
dont la société détient directement au moins 10 % du capital)



(1)

Néant ☒ *

EXERCICE CLOS LE 3 1 1 2 2 0 2 5 N° SIRET 7 8 4 2 3 7 5 3 9 0 0 0 1 9

DÉNOMINATION DE L'ENTREPRISE APUR

ADRESSE (voie) 15 Rue Jean-Baptiste Berlier

CODE POSTAL 75013 VILLE PARIS

NOMBRE TOTAL DE FILIALES DÉTENUES PAR L'ENTREPRISE P5

Forme juridique

Dénomination

N° SIREN (si société établie en France)

% de détention

Adresse : N°

Voie

Code postal

Commune

Pays

Forme juridique

Dénomination

N° SIREN (si société établie en France)

% de détention

Adresse : N°

Voie

Code postal

Commune

Pays

Forme juridique

Dénomination

N° SIREN (si société établie en France)

% de détention

Adresse : N°

Voie

Code postal

Commune

Pays

Forme juridique

Dénomination

N° SIREN (si société établie en France)

% de détention

Adresse : N°

Voie

Code postal

Commune

Pays

Forme juridique

Dénomination

N° SIREN (si société établie en France)

% de détention

Adresse : N°

Voie

Code postal

Commune

Pays

Forme juridique

Dénomination

N° SIREN (si société établie en France)

% de détention

Adresse : N°

Voie

Code postal

Commune

Pays

Forme juridique

Dénomination

N° SIREN (si société établie en France)

% de détention

Adresse : N°

Voie

Code postal

Commune

Pays

Forme juridique

Dénomination

N° SIREN (si société établie en France)

% de détention

Adresse : N°

Voie

Code postal

Commune

Pays

Forme juridique

Dénomination

N° SIREN (si société établie en France)

% de détention

Adresse : N°

Voie

Code postal

Commune

Pays

Forme juridique

Dénomination

N° SIREN (si société établie en France)

% de détention

Adresse : N°

Voie

Code postal

Commune

Pays

(1) Lorsque le nombre de filiales excède le nombre de lignes de l'imprimé, utiliser un ou plusieurs tableaux supplémentaires. Dans ce cas, il convient de numérotéer chaque tableau en haut et à gauche de la case prévue à cet effet et de porter le nombre total de tableaux souscrits en bas à droite de cette même case.
* Des explications concernant cette rubrique figurent dans la notice n° 2032.